

# Fiche de données de sécurité

page: 1/11

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 07.10.2009

Produit: **COLLIS**

Version: 5.0

517 01 F

(30174307/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 08.10.2009

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### **COLLIS**

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Adresse de contact:

BASF France

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

## 2. Identification des dangers

### **Dangers possibles :**

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

### 3. Composition/information sur les composants

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

#### Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

Boscalid

Teneur (W/W): 18,2 %  
Numéro CAS: 188425-85-6  
Symbole(s) de danger: N  
Phrase(s)-R: 51/53

krésoxim-méthyl

Teneur (W/W): 9,1 %  
Numéro CAS: 143390-89-0  
Numéro-CE: 417-880-0  
Numéro INDEX: 607-310-00-0  
Symbole(s) de danger: Xn, N  
Phrase(s)-R: 40, 50/53

polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium (polymère, matières premières listées dans EINECS)

Teneur (W/W): 1,1 %  
Phrase(s)-R: 52/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

---

### 4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ôter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

#### Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide, suspension
Couleur:	blanc(he)
Odeur:	aromatique(s), odeur faible
Valeur du pH:	6,5 - 8,5 (20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Température de cristallisation:	-3,3 °C
Point d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	
Auto-inflammabilité:	Non inflammable. non auto-inflammable
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive
Propriétés comburantes:	non comburant
Pression de vapeur:	23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1,10 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité apparente:	ne s'applique pas
Solubilité dans l'eau:	dispersible (20 °C)

*Données relatives à : Boscalid*

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): 2,96

Données relatives à : *krésoxim-méthyl*

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): 3,40

-----  
Tension superficielle: env. 44,9 mN/m  
(20 °C; 0,1%)  
env. 44,3 mN/m  
(20 °C; 0,25%)

Viscosité dynamique: env. 19,6 mPa.s  
(20 °C)

---

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:  
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:  
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,6 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

### Irritation

Données expérimentales/calculées:  
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation lapin: non irritant

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:  
test de Buehler modifié cobaye: non sensibilisant

### **Autres informations sur la toxicité**

Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **12. Informations écologiques**

### **Ecotoxicité**

Toxicité vis-à-vis des poissons:  
CL50 (96 h) 2,00 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:  
CE50 (48 h) 0,52 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):  
CE50 (72 h) 4,48 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

### **Persistence et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):  
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à : Boscalid*

*Données sur l'élimination:*

*0 - 10 % (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (boue activée, ménagère)*

*Données relatives à : krésoxim-méthyl*

*Données sur l'élimination:*

*< 20 % (28 j) (OCDE 301D; CEE 92/69, C.4-E) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

### **Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Classe de danger: 9  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 3082  
 Étiquette de danger: 9, EHSM  
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient KRESOXIM-METHYL 9%, BOSCALID 18%)

RID

Classe de danger: 9  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 3082  
 Étiquette de danger: 9, EHSM  
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient KRESOXIM-METHYL 9%, BOSCALID 18%)

### Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger: 9  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 3082  
 Étiquette de danger: 9, EHSM  
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient KRESOXIM-METHYL 9%, BOSCALID 18%)

### Transport maritime

IMDG  
 Classe de danger: 9  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 3082  
 Étiquette de danger: 9, EHSM  
 Polluant marin: OUI  
 Dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient KRESOXIM-METHYL 9%,

### Sea transport

IMDG  
 Hazard class: 9  
 Packing group: III  
 ID number: UN 3082  
 Hazard label: 9, EHSM  
 Marine pollutant: YES  
 Proper shipping name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains KRESOXIM-METHYL 9%, BOSCALID 18%)

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 07.10.2009

Version: 5.0

Produit: **COLLIS**

517 01 F

(30174307/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 08.10.2009

BOSCALID 18%)

**Transport aérien**

IATA/ICAO

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3082

Étiquette de danger: 9, EHSM

Dénomination technique d'expédition:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE  
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(contient KRESOXIM-METHYL 9%,

BOSCALID 18%)

**Air transport**

IATA/ICAO

Hazard class: 9

Packing group: III

ID number: UN 3082

Hazard label: 9, EHSM

Proper shipping name:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains

KRESOXIM-METHYL 9%, BOSCALID 18%)

**15. Informations réglementaires****Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification établie par les autorités nationales (France):

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

N Dangereux pour l'environnement.

## Phrase(s)-R

R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3.5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Boscalid, krésoxim-méthyl

**Autres prescriptions**

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2 )

Délai de rentrée dans la culture de 6 heures pour les travailleurs après traitement.

Port de gants et de vêtements de protection pendant toutes les étapes de la manipulation de la préparation

---

**16. Autres informations**

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

---

50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.